

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2016 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

Était absent : M. Jacques Robitaille, conseiller, dont l'absence a été motivée.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 76-2016**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 77-2016**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés en février 2016 tel que rapportés dans les journaux des déboursés en date du 29 février 2016, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en février 2016 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 29 février 2016 et les comptes à payer de février 2016 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 29 février 2016 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 29 février 2016 du chèque #8782 au chèque #8820 pour un montant total de 115,086.23\$
- Comptes payés en février 2016 par Accès D Affaires au montant de 6,923.97\$
- Comptes à payer de février 2016 du chèque #8821 au chèque #8877 pour un montant total de 228,650.78\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

### RÉSOLUTION NO 78-2016

#### RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE – RÈGLEMENTS 3-2009, 2-2010 ET 3-2010

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE OUELLETTE, APPUYÉ PAR MME STÉPHANIE SIMARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 011 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 3-2009, 2-2010 et 3-2010, la Municipalité de Saint-Thomas émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 22 mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 3-2009 et 3-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### RÉSOLUTION NO 79-2016

#### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – RÈGLEMENTS 3-2009, 2-2010 ET 3-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Thomas souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 011 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
3-2009	377 900 \$
3-2009	432 160 \$
2-2010	175 800 \$
2-2010	300 820 \$
3-2010	320 400 \$
3-2010	403 920 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ CHAMPAGNE, APPUYÉ PAR MME MARIE OUELLETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 011 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 mars 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE D'AUTRAY

CENTRE DE SERVICES ST-THOMAS-DE-JOLIETTE

1061, RUE PRINCIPALE

ST-THOMAS-DE-JOLIETTE, QC

J0K 3L0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire, M. Marc Corriveau, et la secrétaire-trésorière, Mme Danielle Lambert. La Municipalité de Saint-Thomas, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**RÉSOLUTION NO 80-2016**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

### ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – RÈGLEMENTS 3-2009, 2-2010 ET 3-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 3-2009, 2-2010 et 3-2010, la Municipalité de Saint-Thomas souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mars 2016, au montant de 2 011 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Thomas a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,77000	273,000\$	1,30000%	2017	2,23195%
		280,000\$	1,50000%	2018	
		286,000\$	1,70000%	2019	
		293,000\$	1,85000%	2020	
		879,000\$	2,00000%	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,70800	273,000\$	1,30000%	2017	2,27438%
		280,000\$	1,50000%	2018	
		286,000\$	1,65000%	2019	
		293,000\$	1,85000%	2020	
		879,000\$	2,05000%	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,58800	273,000\$	1,30000%	2017	2,35001%
		280,000\$	1,55000%	2018	
		286,000\$	1,70000%	2019	
		293,000\$	1,85000%	2020	
		879,000\$	2,10000%	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MAURICE MARCHAND, APPUYÉ PAR MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 011 000 \$ de la Municipalité de Saint-Thomas soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

QUE le maire, M. Marc Corriveau, et la secrétaire-trésorière, Mme Danielle Lambert, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière, Mme Danielle Lambert, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

### **RÉSOLUTION No 81-2016**

#### **FORMATIONS DONNÉES PAR LA FQM**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Marc Corriveau, Maire, à assister à deux (2) formations données par la FQM au montant de 678.35\$ taxes incluses. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 82-2016**

#### **AUTORISER MME DANIELLE LAMBERT ADM.A. GMA À ASSISTER À UNE FORMATION DONNÉE PAR L'ADMQ ET À UNE ACTIVITÉ DES MATINÉES LANAUDOISES**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Danielle Lambert Adm.A. gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à une formation donnée par l'ADMQ le 11 mai 2016 à l'Auberge de la Montagne coupée et à assister à un déjeuner des Matinées Lanaudoises, le 23 mai 2016, pour un montant total de 379.18\$ taxes incluses.

### **RÉSOLUTION No 83-2016**

#### **DOSSIERS À ACHEMINER CHEZ LE PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR COLLECTION DE TAXES MUNICIPALES**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer, s'il y a lieu, auprès de Me Pierre-Édouard Asselin les dossiers dont les taxes 2014 sont impayées afin d'en faire la collection.

### **RÉSOLUTION No 84-2016**

#### **DÉCLARATION DU MOIS D'AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne de cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### **RÉSOLUTION No 85-2016**

#### **PROPOSITION DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE AFIN D'OFFRIR LE SERVICE PR 1 SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-THOMAS**

Attendu que le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée offre déjà le service PR DEA sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas en vertu d'une entente;

Considérant l'offre présentée par le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée visant à améliorer le service PR DEA par un service PR 1 qui inclut les chocs anaphylactiques;

Considérant que cet ajout n'entraîne aucun frais supplémentaires;

Considérant que la municipalité de Saint-Thomas désire offrir ce nouveau service à ses citoyens;

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Que les membres du conseil de la municipalité acceptent la proposition du service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée afin d'offrir le service PR 1 sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas et ce, sans aucun frais supplémentaires;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Sylvain Tardif, responsable clinique au CISSS de Lanaudière.

### **RÉSOLUTION No 86-2016**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à Mme Véronique Hivon, députée de Joliette, une aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal.

### **RÉSOLUTION No 87-2016**

#### **PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle de Mme Danielle Lambert Adm.A. gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'ordre des administrateurs agréés du Québec, tel que stipulé dans le contrat de travail, au montant de 964.45\$ taxes incluses.

### **RÉSOLUTION No 88-2016**

#### **PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE MME SUZANNE BENOIT, RESPONSABLE DU SERVICE D'URBANISME, À L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle de Mme Suzanne Benoit agronome, responsable de l'urbanisme, à l'ordre des agronomes du Québec, tel que stipulé à l'intérieur de son contrat de travail, au montant de 652.14\$ taxes incluses.

#### **AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993**

Mme Marie Ouellette, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de modification au règlement 3-1993 afin d'interdire la présence de conteneur pouvant servir à de l'entreposage ou autres usages, et ce sur tout le territoire de la Municipalité, sauf si les côtés sont

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

recouverts de matériaux de revêtement extérieur plus standard et qu'un toit y est apposé.

### **RÉSOLUTION No 89-2016**

#### **RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION No 59-2016 – LOT 5 447 827, ROUTE 158 – UTILISATION À UNE AUTRE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

Considérant que la Commission, dans une lettre datée du 15 février dernier, demande à la municipalité d'inclure dans sa résolution 59-2016 une indication sur les espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

Considérant qu'à dossier 397268, la Commission délivrait un avis de conformité en vertu de l'article 32 pour l'ajout d'un bâtiment principal à des fins résidentielles sur le lot 4 780 837;

Considérant que l'activité faisant l'objet de la demande au présent dossier vise l'utilisation d'une superficie approximative de 115m<sup>2</sup>, dont près de 38 m<sup>2</sup> sont à l'intérieur de la future construction résidentielle, pour une activité de médecine parallèle devant être exercée par l'occupant selon l'article 7.11 du règlement de zonage 3-1993;

Considérant que cet article 7.11 encadre les usages commerciaux de services à l'intérieur de bâtiments résidentiels, et par conséquent complémentaires à un usage résidentiel;

Considérant que sur la base de ces informations, la municipalité ne considère pas opportun de préciser les espaces disponibles ailleurs sur le territoire puisqu'il s'agit d'un ajout à l'usage résidentiel autorisé;

Par ces motifs, il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent préambule complète la résolution 59-2016.

### **RÉSOLUTION No 90-2016**

#### **AUTORISER MME SUZANNE BENOIT, RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, ET M. CHARLES BEAUPRÉ, INSPECTEUR-ADJOINT AU SERVICE DE L'URBANISME, À ASSISTER À UNE SESSION DE FORMATION**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Suzanne Benoit, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, et M. Charles Beaupré, inspecteur-adjoint au service de l'urbanisme, à assister à une session de formation gratuite au Château Joliette le 17 mars 2016. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 91-2016**

#### **AUTORISER M. CHARLES BEAUPRÉ, INSPECTEUR-ADJOINT AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, À ASSISTER À UNE JOURNÉE D'INFORMATIONS DONNÉE PAR LE MDDELCC**



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Charles Beaupré, inspecteur-adjoint au service de l'urbanisme, à assister à une séance d'informations donnée par le MDDELCC le 15 mars 2016 à Repentigny. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 92-2016**

#### **ABROGER LA RÉOLUTION NO 25-2004 – INTERDICTION DE STATIONNER TOUT VÉHICULE SUR LE CHEMIN GARCEAU**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution no 25-2004. Au printemps 2016, M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, enlèvera tous les panneaux de signalisation « Interdiction de stationner » sur le chemin Garceau.

### **RÉSOLUTION No 93-2016**

#### **ABROGER LA RÉOLUTION No 37-2016 – DÉMANTÈLEMENT DU DÔME**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution no 37-2016.

### **RÉSOLUTION No 94-2016**

#### **DEMANDE D'INVITATIONS POUR DÉTRUIRE ET DISPOSER DU VIEIL ENTREPÔT (TÔLE ET DALLE DE CIMENT) AU TERRAIN DES LOISIRS ET D'ENLEVER ET DISPOSER L'ASPHALTE DES DEUX (2) TERRAINS DE TENNIS**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à trois entrepreneurs soit :

- Les Entreprises René Vincent inc.
- Les Entreprises Chartier inc.
- Excavations Normand Majeau inc.

de soumissionner pour détruire et disposer du vieil entrepôt (tôle et dalle de ciment) au terrain des loisirs et d'enlever et de disposer l'asphalte des deux (2) terrains de tennis. Tous les détails des travaux à faire seront énumérés dans un devis annexé à cette résolution.

### **RÉSOLUTION No 95-2016**

#### **ABROGER LA RÉOLUTION NO 38-2016 – BERTRAND BELLEMARE ÉLECTRICIEN**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution no 95-2016.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

### RÉSOLUTION No 96-2016

#### DÉPÔT DE LA SOUMISSION DE BERTRAND BELLEMARE ÉLECTRICIEN DATÉE DU 9 FÉVRIER 2016 – RELOCALISER LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU VIEIL ENTREPÔT

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Bertrand Bellemare électricien datée du 9 février 2016 au montant de 20,495.00\$ plus taxes afin de relocaliser le système électrique du vieil entrepôt.

### RÉSOLUTION No 97-2016

#### SOUMISSION DE BERTRAND BELLEMARE ÉLECTRICIEN – SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Bertrand Bellemare électricien datée du 9 février 2016 au montant de 1,798.00\$ plus taxes pour changer dix-sept (17) plinthes de chauffage à la salle Saint-Joseph.

### RÉSOLUTION No 98-2016

#### ABROGER LA RÉOLUTION No 90-2015 – OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME ECOGESPRO

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution no 90-2015.

### RÉSOLUTION No 99-2016

#### ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE M. STÉPHANE ALLARD ING.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service en date du 17 février 2016 (soumission 201601) de M. Stéphane Allard ing. et agronome dans le cadre du dossier « Entretien du cours d'eau Affluent F du ruisseau St-Thomas » au montant de 2,250\$ plus taxes pour la préparation des documents, et pour la surveillance des travaux à l'heure évaluée entre 600\$ et 1,500\$ et les frais de déplacements à 0,45\$/km (minimum 5 visites).

### RÉSOLUTION No 100-2016

#### RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS « HONORAIRES PROFESSIONNELS – DÉPHOSPHATATION » ET ADJUDICATION DU CONTRAT

Suite à l'ouverture des soumissions, mercredi le 2 mars 2016 à 10h0, voici les résultats :

-Nordikeau inc.	3,595.00\$ plus taxes
-Les Services exp inc.	3,850.00\$ plus taxes

Les deux (2) soumissions sont conformes.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Nordikeau inc. au montant de 3,595.00\$ plus taxes.

### RÉSOLUTION No 101-2016

#### **MODIFICATION À LA DEMANDE INITIALE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2015-2016 VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS NO DOSSIER AIRRL – 2015-172**

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a pris connaissance des modalités d'application du volet – Application des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas désire modifier sa demande d'aide financière déposée le 15 septembre 2015 dont le numéro de dossier est le AIRRL– 2015-172;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de Saint-Thomas autorise la présentation d'une demande d'aide financière modifiée (AIRRL-2015-172) et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

En plus, M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

### RÉSOLUTION No 102-2016

#### **RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 28,851\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur une proposition de M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **RÉSOLUTION No 103-2016**

#### **PAIEMENT À M. ROBERT CHOUINARD – FACTURE #1**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #1 de M. Robert Chouinard (résolution no 18-2016) au montant de 1,993.20\$.

### **RÉSOLUTION No 104-2016**

#### **ALLOUER UN MONTANT DE 5 000\$ POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 5,000\$ pour l'entretien des bâtiments municipaux.

### **RÉSOLUTION No 105-2016**

#### **MANDATER MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, AFIN D'ÉVALUER LES BESOINS DE LA MAIRIE ET DE LA CASERNE EN CAS DE PANNE ÉLECTRIQUE VERSUS LA GÉNÉRATRICE DÉJÀ EXISTANTE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin d'évaluer les besoins de la Mairie et de la caserne en cas de panne électrique versus la génératrice déjà existante. Mme Lambert s'adjoindra le ou les professionnels nécessaires au mandat.

### **RÉSOLUTION No 106-2016**

#### **PAIEMENT DU TARIF D'ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le tarif d'adhésion 2016-2017 et 2018 à la Corporation des Fleurons du Québec au montant de 1,132\$.

### **RÉSOLUTION No 107-2016**

#### **PAIEMENT DE LA FACTURE À L'ASSOCIATION DE SOCCER LE LASER**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #67 au montant de 17,860.00\$.

Mme Agnès Derouin Plourde, conseillère, avise les membres du conseil municipal et les personnes présentes dans la salle qu'elle va se retirer des discussions sur le prochain point à l'ordre du jour.

### **RÉSOLUTION No 108-2016**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

### **DEMANDES DU CLUB FADOQ**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les demandes suivantes :

-Prêter gratuitement la salle Saint-Joseph et les équipements requis à l'AGA du 1<sup>er</sup> juin 2017 de 7h30 à 16h00.

-De réserver la salle Saint-Joseph le 9 octobre 2016 de 9h00 à 16h30 pour présenter le spectacle « La tournée du bonheur ».

-Réserver gratuitement le dôme pour la danse du mardi de 19h00 à 21h30 du 28 juin 2016 au 16 août 2016.

-De réserver, selon les tarifs la piscine municipale, les lundis de 10h00 à 11h00 du 6 juin 2016 au 8 août 2016.

### **RÉSOLUTION No 109-2016**

#### **DEMANDE OFFICIELLE DU COMITÉ JUMELAGE SAINT-THOMAS LA ROCQUE GAGEAC – ASSURÉ ADDITIONNEL**

Attendu que l'OBNL « Jumelage Saint-Thomas- La Rocque-Gageac » a demandé à la Municipalité de Saint-Thomas d'être ajouté au contrat d'assurance générale (MMQ) de la Municipalité;

Attendu l'adoption de la résolution no 70-2016 lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> février 2016 par le conseil municipal de Saint-Thomas;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu en date du 24 février 2016 une résolution du comité « Jumelage Saint-Thomas – La Rocque-Gageac » à l'effet qu'il acceptait de payer les frais de 250\$ plus taxes exigés par la MMQ afin d'ajouter ledit organisme pour la responsabilité professionnelle (erreurs et omissions);

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu en date du 24 février 2016 une résolution dudit comité à l'effet qu'il acceptait d'être ajouté pour la responsabilité civile au contrat d'assurance générale (MMQ) de la Municipalité sans frais supplémentaire;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'ajout de l'OBNL « Jumelage Saint-Thomas La Rocque-Gageac » au contrat d'assurance (MMQ) de la Municipalité pour la responsabilité civile (sans frais supplémentaire) et pour la responsabilité professionnelle (erreurs et omissions) au coût de 250\$ plus taxes. Ce montant sera remboursé par ledit comité à la Municipalité de Saint-Thomas.

### **RÉSOLUTION No 110-2016**

#### **DEMANDE DE LA LIGUE DE BALLE DONNÉE 2016**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande un coût de 125\$ par équipe de balle donnée pour la location du terrain de balle 2016 et accorde l'utilisation d'un soir supplémentaire. Un nombre de douze (12) équipes est inscrite pour la saison 2016.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

### RÉSOLUTION No 111-2016

#### CAMP DE JOUR 2016

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas augmente le coût d'inscription de 5\$ par semaine en 2016 par enfant totalisant 60\$ par enfant par semaine. En plus, la Municipalité de Saint-Thomas va assumer 30% du coût d'inscription en plus des rabais familiaux ( deux (2) membres 15%, trois (3) membres 20% et quatre (4) membres et plus 25%). À titre de nouveauté, il y aura mise en place de camps spécialisés ainsi qu'un camp de jour pour la neuvième semaine si la demande le permet et d'assumer également 30% des frais d'inscription.

#### LES AMIS DE THOM – DISSOLUTION

À titre d'information.

M. Marc Corriveau, Maire, avise les membres du conseil municipal et les gens dans la salle que son épouse, Mme Luce Corriveau, a demandé un remboursement pour des activités hors territoire.

### RÉSOLUTION No 112-2016

#### REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants pour les activités hors territoire:

-Mme Luce Corriveau	30.00\$
-Mme Carmelle Harnois	24.30\$
-Mme Jinny Lavoie	156.94\$
-M. Steve Wolfe	162.10\$

Et voici les remboursements suivants pour le camp de la relâche « Les Débrouillards » :

-Mme Marie-Claude Trottier	42.00\$
-Mme Josiann Rondeau	30.00\$
-Mme Sonia Beauchamp	79.50\$
-Mme Anne-Élyse Lévesque	42.00\$
-Mme Annick Perreault	55.80\$

### RÉSOLUTION No 113-2016

#### INSPECTION DE LA STRUCTURE RECOUVRANT LA PISCINE MUNICIPALE – HARNOIS MÉGADÔME

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'estimé de Harnois

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

MégaDôme au montant de 950.00\$ plus taxes pour effectuer une évaluation exhaustive de la structure recouvrant la piscine municipale.

### **RÉSOLUTION No 114-2016**

#### **ENTENTE ENTRE L'ÉCOLE DES BRISE-VENT ET LA MUNICIPALITÉ – COURSE PLEINE D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DU FESTI-ACTION**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte que l'école des Brise-Vent participe au Festi-Action par le biais d'une course appelée « Pleine d'Énergie » et autorise les dépenses suivantes :

-Les frais d'inscriptions sont assumés par les coureurs (site inscriptionenligne.ca) autant pour l'école (course Pleine Énergie) que la Municipalité (course à obstacles);

-Le site inscriptionenligne.ca est chapeauté par la Municipalité;

-L'argent amassé par les inscriptions pour la course « Pleine Énergie » sera remboursé par la Municipalité à l'école;

-Les frais d'animation de Production PL seront assumés par la Municipalité au montant de 1,100\$;

-Les frais de location de Bubble soccer seront assumés par la Municipalité au montant de 650\$ plus taxes;

-Les frais rattachés au chronomètre lors des deux (2) courses (QuidChronoInc.) seront assumés par l'école soit un montant de 970\$ plus taxes et seront assumés par la Municipalité pour un montant de 970\$ plus taxes;

-Les dossards aux couleurs des deux (2) courses soit un montant de 426.95\$ plus taxes seront assumés par l'école et la Municipalité.

### **RÉSOLUTION No 115-2016**

#### **METTRE FIN AUX ENTENTES SIGNÉES ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CERTAINS PROPRIÉTAIRES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas désire mettre fin à toutes les ententes signées entre elle et les différents propriétaires dans le cadre des activités de ski de fond et de raquette.

### **RÉSOLUTION No 116-2016**

#### **REPLACER TOUS LES RÉSERVOIRS PÉTROLIERS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX DATANT DE PLUS DE QUINZE (15) ANS**

Attendu que le courtier d'assurance de la Municipalité de Saint-Thomas nous a officiellement avisé que notre couverture n'est plus valide pour nos réservoirs pétroliers datant de plus de quinze (15) ans;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas possède deux (2) réservoirs pétroliers qui datent de 1999;

Attendu que ces deux (2) réservoirs pétroliers sont situés à la Mairie et au garage municipal;

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice général et secrétaire-trésorière, a demandé une soumission pour changer les deux (2) réservoirs pétroliers et d'autoriser les travaux.

### **RÉSOLUTION No 117-2016**

#### **FÉLICITATIONS À TRANSMETTRE À MME DANIELLE LEPAGE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas tient à féliciter Mme Danielle Lepage pour son travail effectué afin d'amasser des fonds pour la recherche sur la neuropathie sensorielle. À ce jour, Mme Lepage a amassé près de 200,000\$ grâce aux spectacles qu'elle organise. Votre détermination et votre courage sont une source d'inspiration pour nous tous.

### **RÉSOLUTION No 118-2016**

#### **INVITATION AU 100 ANS DE JULIETTE JACQUES**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister au souper et à la soirée organisée par la famille pour souligner les 100 ans de Juliette Jacques à la Jolodium samedi le 21 mai 2016. Le prix du billet est de 65.00\$ et sera payé par la Municipalité. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives. En plus, la FADOQ Gerbe d'Or de Saint-Thomas organise un souper en mai 2016 pour souligner les 100 ans de Mme Juliette Jacques, le coût du billet est de 15.00\$. La Municipalité de Saint-Thomas achètera des billets pour les membres du conseil qui désirent assister à l'évènement organisé par la FADOQ.

### **RÉSOLUTION No 119-2016**

#### **FONDATION DES JEUNES HANDICAPÉS INTELLECTUELLEMENT DE LANAUDIÈRE**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas fasse un don de 50\$ à la Fondation des jeunes handicapés intellectuellement de Lanaudière.

### **RÉSOLUTION No 120-2016**

#### **FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

assister au souper des ambassadeurs 2016 et paie sa participation au montant de 250\$. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 121-2016**

#### **SOCIÉTÉ ALZHEIMER**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne un montant de 100\$ pour la Société Alzheimer Lanaudière.

### **RÉSOLUTION No 122-2016**

#### **INVITATION DE LA VILLE DE JOLIETTE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à un concert gratuit donné par la Ville de Joliette. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h15 à 20h17)**

### **RÉSOLUTION No 123-2016**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h18.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert Adm.A.gma  
Directrice générale et sec.-très.